REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE ABBARETZ

REGISTRE DE CONSULTATION

DU PUBLIC

Cocher la case correspondante

☒ installations classées pour la protection de l'environnement

☐ Autres

relatif à SAS BFPC Methabio

REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

OBJET DE LA CONSULTATION

Autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune d'Abbaretz au lieu dit "Villeneuve"

ARRETE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n° 2021 / CPE / 195 en date du : 7 Juillet 2021

de Monsieur le Préfet de Loire - Atlantique

DUREE DE LA CONSULTATION

Date d'ouverture : 23 Août 2021 Date de clôture : 18 septembre 2021

Siège de l'enquête : Mairie d'Abbaretz

REGISTRE DE CONSULTATION

Comportant 18 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public.
Il est clos par le maire du lieu d'implantation du projet

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 09 Septembre 2021

Collectif des propriétaires de La Duchetais

Dans le courrier du 13 Juillet 2021 adressé au Préfet et aux différentes instances nous mentionnions les craintes et interrogations vis à vis de ce projet :

- Lieu de l'implantation (trop proche des habitations
- Perte de la valeur patrimoniale de nos maisons
- Proximité de la piste cyclable mise en place par le Département
- Risque d'extension de la capacité dans les années à venir
- ....

A ce jour, tous les propriétaires n'ayant pas consulté le dossier de la SAS BPFC Rétrabio, nous ajouterons, dès que chacun en aura pris connaissance, de nouvelles observations sur le registre et ce avant le 18 Septembre 2021

(Page 2 : Copie du courrier envoyé le 13/07/21 en annexe)

Abbaretz le 13 juillet 2021

Objet : implantation de l'unité de méthanisation BFPC METHABIO à ABBARETZ

Pour information : Yves DANIEL député, Claire THEVENIAU Conseillère régionale et présidente de la Communauté de Communes de Nozay, Jean Claude PROVOST conseiller départemental et maire de NOZAY, Michel MENARD président du Conseil Départemental, Atlantic 'eau.

Monsieur le Préfet,

Vous venez de signer le permis de construire de l'unité de méthanisation BFPC METHABIO située à Villeneuve commune d'ABBARETZ.

L'été dernier, nous avions découvert par hasard la création de la société porteuse du projet. Nous avions alerté Mr le Maire d'ABBARETZ par courrier le 21 septembre 2020 sur le lieu d'implantation à proximité notamment de notre village de la Duchetais.

Nous étions étonnés de ne pas avoir été informés et consultés préalablement sur cette implantation. Mr le Maire nous avait dit qu'il n'avait aucun pouvoir, juste un rôle consultatif et que seul votre accord comptait. La législation favorise ce type d'investissement, comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'enquête d'utilité publique préalable alors qu'elle existe pour des projets moins impactants ? La procédure de déclaration permise par la loi n'est-elle pas facilitante alors qu'une demande d'autorisation serait nécessaire.

La BFPC METHABIO a présenté son projet au conseil municipal le 12 novembre sans provoquer de remous. Depuis, le projet avance dans sa partie administrative et au niveau des devis conformément au calendrier initial.

Nous ne sommes pas contre le projet en lui-même mais contre son lieu d'implantation. Et nous avons des raisons d'être inquiets.

Certes il faut bien développer de nouvelles énergies. Mais, bien souvent, cela se fait au détriment de la vie de la population avoisinante (éoliennes, 4G, géothermie) avec des conséquences humaines qui se dévoilent après coup. A ce sujet, vous savez que le nord du département est particulièrement éprouvé depuis la mise en place d'éoliennes.

Même si l'unité de méthanisation de Villeneuve (transformation de lisiers, fumiers et cultures dédiées en méthane) semble vertueuse, les risques et nuisances ne sont pas nuls !

- Conduite de gaz arrivant par la route de Saffré
- Fuite de méthane (0 à 10 % du volume produit - source nationale)
- Augmentation du trafic routier y compris sur les voies communales
- Nuisances sonores (torchère, transport) et olfactives
- Pertes de valeur patrimoniale de nos maisons (de l'ordre de 25%)
- Pas de création d'emploi
- Augmentation probable de la capacité de méthanisation dans quelques années

Vous n'êtes pas sans savoir qu'elle sera construite à 1.3 km de l'agglomération, que 100 personnes vivront à moins de 700 m, qu'elle bordera la « liaison douce » (piste cyclable) qui reliera le lac de Vioreau au lac de la Mine (sites départementaux).

Sur notre commune, le principe de précaution a été appliqué par le sous-préfet de Chateaubriant pour l'ancien site minier, n'y a-t-il pas lieu d'être prudent également sur ces projets de méthanisation à proximité des habitations et de futurs lieux de passage de cyclistes.

Nous sommes tous propriétaires de maisons individuelles au village de la Duchetais, certains se trouveront en surplomb des constructions. Nous avions des relations familiales et des engagements citoyens (conseil municipal, pompiers, sport) avec les porteurs du projet de méthanisation. Depuis, malgré les rencontres de présentation de leur projet, les relations restent tendues.

Pour votre information, notre village est situé au sud-ouest du projet, c'est-à-dire en plein sous les vents dominants. Nous aimons notre cadre de vie et comptons le conserver.

Nous aurions préféré que le projet de méthanisation prévu à Puceul aboutisse. Car désormais, comme l'on souligné des élus de la Communauté de Communes de Nozay dont notre nouvelle conseillère régionale et notre nouveau conseiller départemental, nous allons voir fleurir des petites unités de méthanisations dans toutes les communes sans que les élus ne puissent avoir un droit de regard sur leur gestion. Les exploitants ne souhaitant pas non plus ouvrir le capital à des particuliers.

Que l'on transforme des matières fécales ou des cultures intermédiaires ne nous gêne pas, mais que l'on vienne incorporer des cultures à destination du bétail est un non-sens au niveau mondial alors que des gens ne mangent pas à leur faim et au niveau local où un des gros enjeux pour les prochaines années est le maintien des élevages. On peut donc s'interroger sur les apports de lisiers ou fumiers au sein de cette méthanisation si l'une ou l'autre des 3 exploitations laitières restantes arrêtait la production laitière dans les années à venir.

Cette lettre n'arrivera peut-être pas entre vos mains, il s'agit juste d'un appel à être entendu. En tout cas, avec ce courrier, nous prenons date et nous ne manquerons pas de donner des suites juridiques si la construction se faisait à proximité de notre village et que nous en subissions des conséquences. Nous avons envie de continuer à vivre paisiblement à la Duchetais.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Mr le Préfet nos salutations distinguées

Les propriétaires à la Duchetais.

(En pièce jointe, la liste des signataires par ordre alphabétique)

Réponse courriers : jacques BIGNON 4, la duchetais 44170 ABBARETZ

Rayon de 500 m

Normale de la Rose des Vents à Rennes (St Jacques) établie à partir du vent maximal quotidien à 10 mètres moyenné sur 10 minutes
période 1981/2010

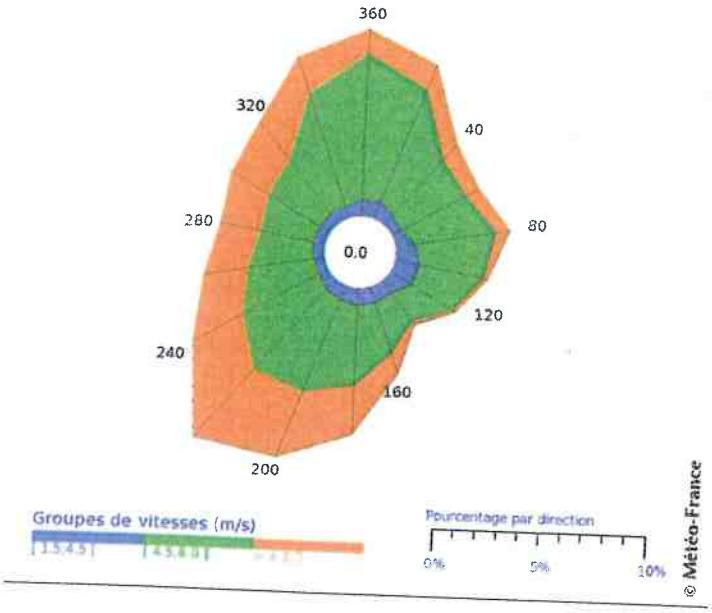

Jacques et Roselyne BIGNON

Mathieu BLUT

Blandine BOTTON

Hervé et Valérie BOISTEAU

Michel et Marie Anne CADOREL

Morgan DOUSSOT et Emilie DUBRAY

Yvonne GUILLARD

Thérèse HARDY

Nicolas MUSTIERE et Angélina DELAUNAY

Michel PRAUD et Kelly VINET

Philippe RINCE et Stéphanie LEFEUVRE

le 08/09/21

Vous trouverez ci-dessous, notre avis sur le projet de méthanisation à Villeneuve si Abbaretz.

Odeur, bruit, trafic routier, pollution sont autant d'inquiétudes. Le projet est tout près de chez nous et nous sommes entourés par des champs ~~[illegible]~~ concernés par l'épandages. Angéline Delaunay, Nicolas Mustière

Delaunay

Nous sommes contre l'implantation d'une méthanisation si près de notre habitation.

Les odeurs, le trafic routier plus dense sur des routes qui ne sont pas appropriées, l'impact visuel sur le paysage, les risques de pollution, les accidents industriels, la sécurité alimentaire, sont autant de problématiques qui sont actuellement portées dans le débat public et qui nous inquiètent. Et il sera trop tard pour se mobiliser quand celle-ci sera en fonctionnement.

A contrario, nous sommes enchantés par le projet de voix douce qui liera vioreau et l'étang de la mine. Ces 2 projets, au même endroit, nous paraissent **contradictoires**. Faire passer des promeneurs devant une méthanisation… Il y a plus bucolique comme paysage et que vont-ils respirer ?

Car oui, il y a des **odeurs** … et ces odeurs sont aussi le signe que des **gaz** s'échappent de ces installations **; jusqu'à 10 %** de la production du site. Or, les gaz en question sont loin d'être anodins. Il y a le méthane certes, mais aussi de **l'ammoniac** qui pourrait réagir au contact de l'air et s'oxyder pour générer du **protoxyde d'azote** ; un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO_2). Ainsi que du **sulfure d'hydrogène**, de **l'oxyde d'azote**, un polluant pris en compte dans les mesures actuelles de la pollution de l'air. Mais aussi, le développement de particules fines. (…)

Des éléments qui pourraient rendre la méthanisation moins vertueuse qu'annoncée en matière **d'émissions de gaz à effet de serre** car rien que le méthane, il a un potentiel de réchauffement 28 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO_2).

Le digestat interroge aussi ? Que contient-il exactement ? Est-ce réellement un bon engrais ou plutôt un poison ? Des études montrent que le méthaniseur s'apparente à un **nid de bactéries**, qui s'y développent à foison. Un cocktail ensuite épandu sur les champs. Des inquiétudes se posent sur les conséquences de cette mixture sur la vie des sols, la qualité de l'air et de l'eau ; donc, in fine, de l'eau que nous buvons.

La preuve, par un arrêté en date du 19 août 2020, le préfet du Finistère a restreint l'usage de l'eau potable pour 50 communes en raison d'une pollution de l'eau à l'ammoniaque. La source de cette pollution provenait d'un débordement d'une cuve de digestat sur une usine de méthanisation à Kastellin, située en amont d'une usine d'eau potable.

L'inquiétude également, c'est que des cultures soient spécialement dédiées à cela. On ne produirait plus alors certaines parcelles pour nourrir les animaux, mais seulement pour alimenter la machine.

Si l'on veut atteindre les 60 TWh de production par la méthanisation en 2030, il faudrait dédier **100 % de la surface agricole de trois départements** à la culture de céréales intermédiaires. En effet, il ne suffit pas d'injecter des déjections pour que le digesteur fonctionne. Il lui faut aussi des cultures intermédiaires, c'est-à-dire qui ne poussent pas jusqu'à leur maturité. Coupées en pleine fleur de l'âge et injectées dans le digesteur, leur forte teneur en sucre et en carbone en fait un ingrédient nécessair/e à la méthanisation.

Alors, nous nous posons la question, est-ce que les projets de méthanisations sont si **écologiques** que cela ?

Ce qui est sûr c'est que nous n'en voulons pas si près de chez nous, si près de nos enfants !

Le 8/09/2021

Nicolas Mustière, Angélina Delaunay
Habitants de la Duchetais à Abbaretz

PS : Eléments d'informations trouvé sur le site de l'IDPA :
Article extrait de la Gazette n°43 - Décembre 2020 « Les usines de méthanisation, danger environnemental ou énergie d'avenir ? » — IDPA - Institut de droit public des affaires (association-idpa.com)

le 9/09/21

De la part d'un riverain membre du collectif.

* pourquoi absence de merlon le long de la future voie douce ?

* implantation du portail de service non appropriée = coupure de l'écran végétal ?

* l'hangar a un positionnement qui ne masque plus l'usine de metha du côté village de la Dudotais (ce qui avait été envisagé et communiqué verbalement)

* craintes importantes sur les nuisances olfactives (absence de barrage visuel et olfactif.)

* implantation de l'usine en bas du champ ? accès par la route de Jouré ? ou proche ?